

délibération 2016_8_12**OBJET : Accord de principe sur le projet du Parc éolien de la Sté Terre et Lac**

La Société Terre et Lac présente aux membres du Conseil Municipal le projet de construire un parc éolien selon les modalités en annexe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner un accord de principe au projet selon les modalités définies en annexe et propose de limiter la hauteur des éoliennes (mâts et pâles) à la hauteur du parc éolien existant.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord de principe sur le projet du parc éolien selon les modalités définies en annexe et évoquées ci-dessus;
- donne son accord pour la poursuite des études de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune ;
- souhaite qu'un comité de pilotage, composé de représentants de la commune et de la société LANGA, se réunisse régulièrement afin de partager l'avancement des études et préparer la suite du projet avec notamment l'information de la population.